



Ma belle fille veut la garde alternée mais pas sa mere

Par **anirbas**, le **08/06/2009** à **20:44**

Bonjour,

Mon conjoint a deux enfants avec son ex femme. La plus grande qui a 15 ans voudrait venir vivre chez nous (à 15 minutes du domicile de sa mere). Le souci c'est qu'elle ne veut pas faire de mal à sa mère. Nous lui avons dit qu'il fallait aussi qu'elle voit sa mere car une maman c'est important et lui avons proposé la garde alternée. Le grande est ok mais la mere ne veut pas en entendre parler pour la simple et bonne raison qu'ensuite elle n'aura plus la pension (d'apres ses propres mots).

Que devons nous faire ?

Par **Marion2**, le **08/06/2009** à **21:07**

Bonsoir,

Vous saisissez en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de grand Instance pour demander une garde alternée et en mentionnant que c'est votre elle-fille qui le deamande.

Elle pourra être entendue par le JAF si nécessaire.

Il n'est pas certain que dans le cadre d'une garde alternée, la maman ne perçoive plus la

pension alimentaire. Celle-ci peut être revue à la baisse.

Un avocat n'est pas nécessaire.

Cordialement.